



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VÉLIZY-VILLACOUBLAY

DÉPARTEMENT DES YVELINES
ARRONDISSEMENT DE VERSAILLES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 07 FÉVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le sept février à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil municipal de la Commune de Vélizy-Villacoublay, dûment convoqués individuellement et par écrit le premier février deux mil vingt-quatre, se sont réunis à la Mairie, sous la présidence de M. Pascal Thévenot, Maire de Vélizy-Villacoublay.

Nombre de conseillers en exercice : 35

Quorum : 18

Présents : 25

M. Pascal Thévenot, Mme Magali Lamir, M. Jean-Pierre Conrié, Mme Michèle Ménez, M. Frédéric Hucheloup, Mme Elodie Simoes, Mme Nathalie Brar-Chauveau, M. Olivier Poneau, Mme Johanne Ledanseur, M. Bruno Drevon, M. Pierre Testu, M. Michel Bucheton, Mme Christiane Lasconjarias, Mme Nathalie Normand, M. Bruno Larbaneix, M. Arnaud Bertrand, Mme Chrystelle Coffin, Mme Solange Pétret-Racca, M. Marouen Touibi, M. Alexandre Richefort, Mme Claudine Queyrie, M. Philippe Ferret, M. Amroze Adjuward, M. François Daviau, M. Franck Parissier.

Ont donné procuration : 10

M. Damien Metzlé à Mme Elodie Simoes, Mme Dominique Busigny à M. Bruno Drevon, Mme Valérie Sidot-Courtois à Mme Michèle Ménez, Mme Valérie Péresse à M. Pascal Thévenot, M. Omar N'Dior à Mme Solange Pétret-Racca, M. Michaël Janot à M. Marouen Touibi, Mme Christine Decool à M. Alexandre Richefort, M. Franck Thiébaux à Mme Claudine Queyrie, M. Pierre-François Brisabois à M. Philippe Ferret et M. Hugues Orsolin à M. François Daviau.

Secrétaire de Séance :

M. Alexandre Richefort.

Délibération n° 2024-02-07/11

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains de la Commune et de l'Onde, conclu avec la société Verde Distribution Services – Avenant n° 3.

Pour toute correspondance :

M. le Maire • Mairie • 2 place de l'Hôtel de Ville • BP 50 051 • 78 146 Vélizy-Villacoublay Cedex

Tél. : 01 34 58 50 00 • Fax : 01 34 50 40 92 • relationcitoyens@velizy-villacoublay.fr

www.velizy-villacoublay.fr

Délibération n° 2024-02-07/11

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains de la Commune et de l'Onde, conclu avec la société Verde Distribution Services – Avenant n° 3.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

SUR proposition du Maire,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment les articles R2194-1 et suivants,

VU le marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, conclu avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES,

VU sa délibération n° 2022-04-13/13 en date du 13 avril 2022 approuvant la passation de l'avenant n° 1 au marché relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES,

VU sa délibération n° 2023-04-19/42 en date du 19 avril 2023 approuvant la passation de l'avenant n° 2 au marché relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, avec la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES,

VU l'avenant n° 3 audit marché, annexé à la présente délibération,

VU la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF), annexée à la présente délibération,

VU les avis favorables, à l'unanimité, rendus par les commissions Ressources, Aménagement et Environnement, et, Solidarités - Qualité de vie, réunies en séances le 29 janvier 2024,

CONSIDÉRANT que le marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, a été notifié le 16 décembre 2021 à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, avec une prise d'effet au 03 janvier 2022,

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un marché à prix mixte composé, d'une part, d'une partie forfaitaire dont le montant global forfaitaire annuel est de 853 244,32 € HT pour la Commune et de 67 000,63 € HT pour l'Onde, soit un montant global et forfaitaire annuel total de 920 244,95 € HT, et, d'autre part, d'une partie à bons de commande dont le montant maximum annuel est de 50 000,00 € HT pour la Commune et de 15 000,00 € HT pour l'Onde, soit un montant maximum annuel total de 65 000 € HT,

CONSIDÉRANT que ce marché est conclu pour une durée d'un (1) an reconductible trois fois, chaque reconduction faisant courir une période d'un (1) an, soit une durée maximale de quatre (4) ans,

CONSIDÉRANT qu'un premier avenant audit marché, qui avait pour objet des rectifications, des ajouts et des suppressions de prestations, entraînant une plus-value totale de 35 585,10 € HT au montant forfaitaire annuel et portait en conséquence le montant global annuel du marché à 1 020 830,05 € HT, soit une hausse de 3,60 %, a été signé le 26 avril 2022 et notifié à la même date,

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains de la Commune et de l'Onde, conclu avec la société Verde Distribution Services – Avenant n° 3.

CONSIDÉRANT qu'un deuxième avenant au marché, qui avait pour objet la prise en compte d'une revalorisation des prix forfaitaires et unitaires du marché, suite au contexte de forte hausse du coût de la main d'œuvre que la révision contractuelle de 1,6 % applicable ne suffisait pas à compenser, a été signé le 23 mai 2023 et notifié le 24 mai 2023. Cette revalorisation a entraîné une plus-value totale de 43 012,35 € HT au montant forfaitaire annuel et porté le montant global annuel du marché à 1 063 842,40 € HT, soit une hausse de 8 % tous avenants confondus,

CONSIDÉRANT qu'un nouvel avenant est nécessaire pour intégrer la ludothèque dans la Décomposition du Prix Global et Forfaitaire (DPGF) qui nécessite trois entretiens ménagers hebdomadaires dans la salle d'activités et les sanitaires, depuis sa réception le 18 décembre 2023,

CONSIDÉRANT que cette prestation s'élève annuellement à 3 625,77 € HT,

CONSIDÉRANT que suite aux précédents avenants, et avec celui-ci, le montant de la partie forfaitaire est revalorisé comme suit :

	<i>Part « Commune »</i>	<i>Part « L'Onde »</i>	<i>Montant total</i>
Montant forfaitaire annuel initial	853 244,32 € HT	67 000,63 € HT	920 244,95 € HT
Montant total de l'avenant n°1	+35 585,10 € HT	0,00 € HT	+35 585,10 € HT
Montant total de l'avenant n°2	+39 997,32 € HT	+3 015,03 € HT	+43 012,35 € HT
Montant total de l'avenant n°3	+3 625,77 € HT	0,00 € HT	+3 625,77 € HT
Nouveau montant forfaitaire annuel	932 452,51 € HT	70 015,66 € HT	1 002 468,17 € HT

CONSIDÉRANT que le montant forfaitaire de la part de la Commune passe donc à 932 452,51 € HT annuel, soit une augmentation de 0,39 % par rapport à l'avenant n° 2 et 9 % par rapport au montant initial du marché, tous avenants confondus, et que la part de l'Onde reste inchangée,

CONSIDÉRANT que tous avenants confondus, le montant global annuel du marché est porté à 1 067 468,17 € HT avec la part unitaire, soit une augmentation totale de 8,3 % par rapport au montant global annuel initial du marché,

CONSIDÉRANT que cet avenant prendra effet à compter de sa notification,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Pierre Testu, rapporteur,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

APPROUVE les termes de l'avenant n° 3 au marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains pour la Commune et pour le Théâtre et le Centre d'Art de l'Onde, attribué à la société VERDE DISTRIBUTION SERVICES, annexé à la présente délibération.

Délibération n° 2024-02-07/11

Objet : marché n° 2021-41 relatif à l'entretien ménager des bâtiments communaux et parkings souterrains de la Commune et de l'Onde, conclu avec la société Verde Distribution Services – Avenant n° 3.

AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer ledit avenant, et tout document y afférent.

Fait et délibéré en séance le 07 février 2024.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours administratif et/ou d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité auprès du Tribunal administratif de Versailles ou par voie dématérialisée sur le site www.telerecours.fr.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

078-217806405-20240207-DEL_24_02_07_11-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2024

Acte affiché du 13/02/2024 au 14/04/2024